

Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 11.08.2025

Titre : Réponse au postulat
de Mme la Conseillère communale Fabienne Bride
intitulé « Détection et soutien des enfants-aidants,
sensibilisation à cette problématique aux professionnels du
parascolaire et à la population »

Préavis n° : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Rapport n° : 12/2025

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce rapport municipal était composée de :

PLR 1 : M. Yves MORCAUT, en remplacement Mme Paulette DE VRIEZE STAN
PLR 2 : M. Claude MATTER
PLR 3 : Mme Cosette PERFECT
PS 1 : M. Corentin BINAME, en remplacement de Mme Fanny BURKI
PS 2 : Mme Sandrine BOTTI, en rempl. de Mme Muriel CUENDET SCHMIDT
Verts.es 1 : M. Paul HABFAST, Excusé
Verts.es 2 : M. Cyril DURUZ, Président
Vert'lib : Mme Manon REIST
EP : Mme Anne-Catherine DOYER

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Chantal GOOD

Invité-e : Mme Fabienne BRIDE, motionnaire

Introduction

Mme Fabienne BRIDE, motionnaire, remercie la Municipalité pour le rapport.

Elle est contente de la réponse à son postulat, mais souhaiterait augmenter quelque peu le montant de CHF 500 payé à la Fondation As'trame Vaud.



Mme la Municipale ajoute que la Municipalité est consciente de la difficulté de détecter les enfants aidant, qui taisent souvent la réalité par pudeur ou par « habitude », car ils ont toujours connu cet état de fait.

Discussion générale

Une commissaire demande s'il y a un montant minimum pour le suivit, ce qui n'est pas le cas.

Deux commissaires ajoutent que les clubs de sport sont également importants dans la détection de ces cas. Il serait intéressant que les clubs sportifs soient également sensibilisés. Mme la Municipale évoque la possibilité d'informer les clubs lorsque la formation se mettra en place, afin qu'ils puissent éventuellement s'y joindre. À la suite d'une question, il est confirmé qu'il n'y a pas de lien « officiel » entre le CAP et les clubs.

Une commissaire mentionne aussi la question de savoir jusqu'où aller, afin de ne pas avoir ou des problèmes ou de se charger des problèmes personnels.

Enfin, à la question de savoir quel est le travail des employés de la commune des clubs et év. des citoyens et jusqu'où aller, il est répondu qu'il faut surtout détecter et informer des structures qui sont mieux à même de pouvoir y répondre, car elles sont formées.

Amendement-s

Oui [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Non

Soumis au rapport de la CoFin

Oui [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Non

Vœux/questions

Oui Dans le cadre du prochain budget ordinaire, augmenter la subvention payée à la Fondation As'trame Vaud, qui est actuellement (2025) de CHF 500.- p.a.

Non

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 12/2025 de la Municipalité du 19.05.2025 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1.** d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Fabienne Bride intitulé « Détection et soutien des enfants-aidants, sensibilisation à cette problématique aux professionnels du parascolaire et à la population

Le président rapporteur de la
commission



Cyril Duruz

19 août 2025